



PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques. des lettres et envoi d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Nouvelles d'Espagne. — Affaire Fieschi. — Rapports de la France avec la Porte ottomane. — Election de Louvain. — Détails sur le suicide du receveur de Bassevelde. — Discours du roi Guillaume aux états-généraux de la Hollande. — Analyse du don Juan de Casimir-Delavigne. — Franchimont. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 19 octobre. — On lit ce soir dans le journal ministériel :

« Instruite depuis quelque temps que des réfugiés travaillaient à la propagation des sociétés étrangères, l'autorité faisait surveiller activement ceux qu'elle soupçonnait de diriger ces coupables manœuvres. Hier, à huit heures du soir, elle a fait entourer aux Batignolles une maison dans laquelle elle savait qu'ils devaient se réunir, et on les a trouvés, en effet, en séance, au nombre de quinze. Arrêtés sur-le-champ, ils ont tous été conduits à la préfecture de police. On a saisi sur la table, autour de laquelle ils étaient, beaucoup de lettres importantes, et presque tous les papiers de ces associations. »

On lit dans le journal ministériel du soir :

« Ainsi que nous l'avons annoncé hier, les comtes Almodovar et Las Navas sont arrivés à Madrid le 9. Le 11, toute la garde nationale a été passée en revue. »

« La division Gurrea est rentrée en Navarre ; on y attend la légion étrangère, qui était, le 16, à Barastro. »

« Le 16, don Carlos et Cordova étaient toujours dans la même position, séparés par l'Arga, qui est très gros. »

« Cordova a fait détruire les ponts de Mendigorria et de Beilascuari, et il a fait fortifier celui de Larraga. »

« Le 15, Orca s'est dirigé sur Pampelune avec 4,000 hommes, pour y couvrir des approvisionnements. »

On lit dans le *Chronique de Paris* :

« M. Pasquier annonce que les débats du procès Fieschi s'ouvriront le 10 novembre. Cette affaire sera curieuse sans doute, mais elle n'offrira pas l'intérêt qu'on en espérait en la rattachant à un parti. L'instruction commence à avouer qu'elle n'a rien appris de décisif et qu'il est impossible d'aller au-delà de M. Pépin quand on veut trouver des faits un peu positifs, des liaisons de complicité probables ; de quelle misérable somme s'agit-il ? de quelque cinq cents francs, d'une spéculation de quarante sous sur chaque canon de fusil ; enfin d'une conjuration étroite et sans portée politique. Si l'on a une curiosité dans les débats, elle se rapportera toute à la personne de Fieschi, qui

promet d'être théâtral, d'étonner son auditoire par des révélations ; et, en effet, les gens qui l'approchent reconnaissent qu'il y a dans ses réponses quelque chose d'imprévu, de saccadé, qui peut donner du piquant à des débats publics. »

— On lit ce matin dans un des journaux ministériels :

« L'instruction du procès Fieschi ne paraît pas être encore achevée, ce qui doit faire croire que les débats ne s'ouvriront pas aussitôt que les journaux l'ont annoncé. De nombreuses commissions rogatoires ont été envoyées dans les départements, et les magistrats commis par la cour des pairs n'ont pas tous adressé à Paris les procès-verbaux des enquêtes auxquelles ils se sont livrés. »

« On raconte que les papiers saisis chez Pépin ayant donné à penser qu'il pouvait avoir des complices dans le département de l'Eure, une commission rogatoire a été adressée à l'un des magistrats de ce département pour prendre des informations. »

« Une circonstance remarquable paraît avoir, jusqu'à un certain point, confirmé les soupçons des magistrats instructeurs de Paris :

« Un individu mentionné dans les papiers saisis, et habitant le département de l'Eure, s'est suicidé sans que personne, dans le pays qu'il habitait, puisse assigner un motif quelconque à cet acte de désespoir. Seulement on a su qu'après avoir lu un journal de Paris, il était immédiatement monté dans sa chambre, et s'était brûlé la cervelle. Son nom n'a jamais été imprimé dans aucun journal, et il n'a jamais été question de lui à propos de l'attentat du 28 juillet. »

« On a remarqué encore qu'un de ses amis, professant comme lui les opinions légitimistes, est resté longtemps seul dans la chambre où M. de... venait de se suicider, et où se trouvait encore le corps tout chaud du défunt. »

« Il est juste toutefois d'ajouter que l'individu qui s'est suicidé n'est point signalé comme le complice de Pépin et de Fieschi. On pourrait tout au plus induire des notes saisies chez Pépin qu'il avait connu le complot. Il aurait donc été coupable de non-révélation. Nous ferons observer que ce ne sont là que des bruits de ville à propos du procès Fieschi. Le secret de l'instruction est toujours religieusement gardé, et le petit nombre de faits qui arrivent jusqu'au public doivent même être considérés comme douteux. »

— La réconciliation entre madame Damoreau et l'opéra a enfin été opérée à la grande satisfaction des nombreux admirateurs de notre célèbre cantatrice. Voici les articles du traité de paix conclu entre M. Duponchel et madame Damoreau : 10,000 fr. d'appointement fixes, 500 fr. de feux, deux mois de congé. Le directeur de l'opéra a pris aussi l'engagement de faire jouer madame Damoreau au moins soixante fois dans le cours de dix mois : cette obligation est une bonne fortune pour nous autant que pour l'actrice. »

— Le *Journal des Débats* consacre un assez long article à expliquer les rapports qui existent maintenant entre la France et la Porte ottomane. Il rappelle que depuis son arrivée, le nouvel ambassadeur turc Reschid Bey a été reçu trois fois par le roi, auquel il a présenté en dernier lieu une lettre de félicitation de la part du Sultan à l'occasion de l'attentat du 28 juillet. »

« Reschid-Bey, poursuit le *Journal des Débats* est un homme de quarante ans, d'une petite taille, d'une physionomie douce et distinguée. Il est fort savant et jouit du meilleur renom dans son pays. Il exerçait auprès du Divan les fonctions de grand référendaire. C'est-à-dire qu'il faisait le rapport de toutes les affaires, à la vérité peu nombreuses, qui s'y traitent, les Turcs étant loin d'être aussi procéduriers et aussi paperassiers que nous. Reschid-Bey est extrêmement poli avec tout le monde ; on pourrait même dire qu'il est timide, mais son embarras tient évidemment à l'ignorance complète où il paraît être de nos usages et de notre langue. »

« La lettre de félicitation du Grand-Turc, présentée au roi par Reschid-Bey, est fort remarquable par sa forme et par sa teneur. Elle est à-peu-près longue de trois pieds sur quatre ou cinq pouces de large, écrite en caractère très-soigné et très-net, signée à la marge par le Sultan avec toutes les qualifications de *très-haut et très-puissant seigneur* qui lui appartiennent de longue date ; elle est sur papier très dur, d'un éclat extraordinaire, d'un grain magnifique. Cette lettre était placée sous une enveloppe et cachetée aux armes du Sultan, et le tout était renfermé dans un riche sachet d'écarlate, broché de soie et d'or, et auquel pendait un glaive d'un fort beau travail. Le Sultan félicite le roi dans les termes de la plus cordiale affection ; il parle de la *grâce providentielle* qui a préservé ses jours et ceux des princes ses fils ; et l'on voit qu'à propos de cette intervention de la

— Laisse-moi, dit Montero.

Si tu ne viens pas dit Fernando, je vais seul, et j'irai dire que tu as eu peur : d'ailleurs les gens de *los Uanos* sont des poltrons...

Et il sauta à cheval, inspecta son lazo, aiguisa son couteau sur le fourreau de cuir huile, et s'éloigna. Le vieux Gaucho se leva lentement d'un air de mauvaise humeur, rajusta ses éperons et disparut bientôt sur les traces de son compagnon.

Le jour commençait à poindre : peu à peu les têtes se levoient, la place devenait vide. En cinq minutes il ne resta plus trace de campement : les hommes et les chevaux de ce pays-là aiment à saluer l'aurore ?

Le tigre se taisait ; où le rejoindre ? mais les deux chasseurs se dirigèrent vers la montagne isolée, comme des agens assurés de trouver leur proie. Les plus curieux d'entre nous se mirent en devoir de les suivre ; les uns par dévouement les autres pour prendre à l'occasion une part active au combat.

Le pic, est presque de toutes parts, entouré par un marais profond sans joncs ni roseaux : il est couvert de petites herbes semblables à celles dont la plaine est revêtue, et à une certaine distance rien ne l'en distingue. Ce lac, d'une odeur fétide, a été formé subitement par un tremblement de terre : on n'y voit ni canards ni cygnes, ni flamands. On examina scrupuleusement le sentier peu large qui conduit à la montagne, et il resta démontré que l'animal n'avait pas quitté son fort. En effet, de petits oiseaux voltigeaient le long des balliers, quelque chose agitait les brossailles : le tigre était là. Il ne fuyait pas ; il se promenait d'un pas grave et solennel, vaguement préoccupé de la venue de ses deux ennemis. Montero piqua des deux.

— Tu m'as provoqué, dit-il au montagnard, c'est à moi de commencer l'attaque.

Et il s'aventura bravement dans les sentiers de plus en plus

UNE CHASSE AU TIGRE DANS LES CORDILLIÈRES.

Nous étions campés au Carisal, je dis campés, car l'hospitalité, dans ces régions retirées, consiste à offrir à l'étranger un cuir de bouc sur lequel il étend son poucho, et dort en plein air : seulement, s'il pleut, on se trouve abrité par la saillie du toit de roseau. Les chiens se couchent pêle-mêle avec les nouveau-venus ; une fois le premier aboieusement passé, ils se familiarisent bien vite ; et en effet, s'il fallait qu'ils gardassent rancune aux gens de mauvaise mine, leur vie s'écoulerait dans une colère incessante. D'ailleurs aussi, sous les dehors les plus repoussants, sous l'apparence d'une physionomie devenue sauvage par l'habitude d'une existence nomade, le gaucho cache quelquefois des vertus et un dévouement sans bornes pour le patron qu'il s'est engagé à suivre partout : s'il porte un poignard, n'est-ce pas autant pour se défendre que pour attaquer. Là où tout le monde marche armé, l'équilibre existe. La troupe se composait d'une douzaine d'individus, y compris deux ou trois européens, voyageurs ou curieux, faciles à distinguer par la manière un peu empruntée dont ils portaient le costume du pays.

La lune avait envie de se dégager d'entre les nues diaphanes, pour faire tomber obliquement un de ses rayons sur un pic isolé. Ce roc a reçu le nom de *Los-Buitres* (les vautours). Couché au niveau du sol, je pouvais distinguer le sommet de cette petite montagne finement découpée sur le ciel, et couronnée par une douzaine de ces grands oiseaux échelonnés sur les rocs comme une troupe de corbeaux sur les arêtes d'une flèche gothique. Mais ce qui animait cette solitude et tenait mon regard fixé dans cette direction, c'était un mouvement lugubre évidemment parti du pied même de la montagne. La voix était forte ; elle passait graduellement de l'humiliement du chat au hurlement, à la plainte du tigre. On eût dit que l'animal s'en-

nuyait, qu'il était mécontent de lui-même. A chacun de ces cris sauvages, je sentais se serrer sous mes pieds un grand chien fauve au museau de loup, à la queue de renard. Un peu plus loin étaient étendus le ventre contre terre, la tête sur leurs bras en croix, deux vrais gauchos, deux francs-archers : l'un né dans la plaine et rendu célèbre par un grand nombre de ses exploits plus ou moins appréciables aux yeux de l'homme civilisé ; l'autre, fils des montagnes, trop jeune encore pour s'être acquis cette gloire à laquelle il aspirait avec ardeur. Le cri du tigre n'avait point échappé à ces deux habitants du désert : le montagnard, il se nommait Fernando, se dressa sur le coude, et, allongeant vers son voisin sa botte éperonnée :

— Montero, lui dit-il, entends-tu cela ?

— Oui, reprit froidement celui-ci.

— C'est un vieux tigre, celui-là, ajouta le montagnard ; il est comme toi, il ne marque plus.

— Montero poussa un juron énergique, et se tut encore. Mais Fernando voulait le provoquer à toute force et l'obliger à se montrer pour avoir lui-même l'occasion de briller aux dépens peut-être de celui dont il était secrètement envieux.

— Tiens, Montero, reprit-il, la croix du sud est la tête en bas, il va faire jour dans deux heures, je veux dormir sur la peau de ce biche-là.

— Toi, dit Montero avec un sourire dédaigneux.

— Parions, interrompit Fernando, parions ton cheval contre le mien, bridé et sellé.

La partie n'était pas égale : l'habitant de la plaine avait un très beau cheval chilien. Tandis que le cheval de Fernando, au contraire, étroit et allongé, montagnard comme son maître, dont il était l'image parfaite, ne présentait qu'une pitoyable apparence à quiconque n'eût pas remarqué la vivacité de ses yeux et l'extrême mobilité de ses oreilles, presque toujours rejetées en arrière.

Providence dans les destinées du roi, le prince musulman a voulu rester, à l'égard du monarque chrétien, dans des termes d'une généralité parfaite. Le roi n'a pas mis, on le croit sans peines, moins de tact et de convenance dans sa réponse.

Le *Journal des Débats* termine en affirmant que les relations entre la France et la Porte sont décidément établies sur le pied de la plus haute distinction.

— La question de la présidence s'embrouille aux États-Unis. Le cas va se présenter où, nul candidat n'obtenant la majorité, la nomination du premier magistrat de la république est dévolue aux chambres. Dans l'incertitude où l'on est de l'issue de cette question le gouvernement observe une discrétion inviolable à l'égard de l'affaire des 25 millions.

Du reste, la scission entre les états du nord et ceux du midi se prononce de plus en plus énergiquement. Dans le midi elle donne lieu, contre les partisans de l'abolition de l'esclavage, à des actes de barbarie qui font qu'on se demande si cette nation si libre, est, après tout, une nation civilisée.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 20 OCTOBRE.

Hier a eu lieu, à Louvain, l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Spoelbergh; M. le chevalier Wouters de Boecheut a été proclamé sénateur, il avait pour concurrent M. le comte de Glyme.

— Au nombre des causes arriérées à la cour d'appel, qui était de 830, il convient d'ajouter 46 autres causes qui ont été introduites avant-hier, jour de la rentrée, de manière que le total s'élève actuellement au chiffre énorme de 876.

— On écrit d'Anvers 19 octobre :

Une arrestation brutale a eu lieu hier soir en présence d'un grand nombre de personnes. M. D... a été saisi par deux gendarmes ivres, au moment qu'il allait entrer au spectacle.

Étonné autant qu'on peut l'être en pareille circonstance, M. D... interpelle l'un de ces gendarmes et lui demande quel motif le portait à l'arrêter, et s'ils étaient porteurs d'un mandat d'arrêt ou d'amener. Les gendarmes répondent en portant la main sur leur sabre, et en disant qu'ils allaient conduire M. D... chez le commandant. Irrité de cette audace M. D... ne voulut pas d'abord les suivre; alors les gendarmes tombent sur lui et lui déchirent une partie de son habillement. M. D... obligé de céder à la force a été violemment entraîné par eux.

Enfin arrivé aux casernes de la gendarmerie où il a été l'objet de quelques mauvaises plaisanteries et peut-être même de quelques nouveaux mauvais traitements, M. D... a été mis en liberté au bout d'une demi-heure sans avoir vu d'autres autorités que MM. les gendarmes.

— Deux enfans âgés de 13 ans demeurant à Malines s'amusaient dans l'atelier de leur maître avec un fusil, croyant que l'arme n'était pas chargée, l'un d'eux fit partir le coup qui atteignit son camarade qui tomba mort à ses pieds. Nouvelle et fatale leçon donnée à tous ceux qui ont l'imprudence de garder chez eux des armes chargées.

difficiles. L'autre, favorisé par l'expérience de son cheval habitué à gravir les rocs, fit un circuit pour tourner la bête; et tout en laissant à son compagnon les honneurs de la chasse, il lui restait encore plus d'une chance de pouvoir agir d'une manière sérieuse.

Un tigre est bien beau quand il plisse ses lèvres hérissées de longs poils, pousse un grognement sourd, fait onduler sa queue soyeuse, et semble s'emparer de bonheur en sentant la rage animer tous ses membres; puis, lorsque la fureur est à son comble, il écume, son dos se voûte, ses quatre pieds se crispent, se tendent, et d'un bond désespéré il va fondre sur sa proie. Tel était l'ennemi que Montero attendait le lazo au poing. La chasse ainsi entendue consiste à saisir l'instant où le tigre se penche pour calculer son élan; alors poussant son cheval au grand galop, le chasseur passe comme l'éclair, jace adroitement l'animal, et l'étrangle par la rapidité de sa course. Tout cela peut se faire avec succès lorsque le jaguar, occupé de deux ennemis, reste l'espace d'une seconde dans l'indécision. Fernando, arrivé à temps, agitait les ronces pour se faire remarquer de l'animal et l'attirer sur lui; mais le tigre ne détournait pas de dessus Montero ses yeux fauves et étincellans; il le regardait toujours en face, suivant par une légère oscillation de sa tête les vibrations du lazo. L'instant favorable tardait à se présenter; le cavalier fit une demi-volte pour placer son ennemi dans la disposition voulue; Fernando, le rire sur les lèvres, l'agaçait du doigt et de la voix.

— Tant pis, dit Montero, tu verras si j'ai peur! Et à grands coups d'épéon il s'élança sur la bête furieuse, le couteau à la main, et abandonnant le lazo, devenu inutile à une si courte distance. Le tigre, gissant sous le poignard avait bondi de dix pieds en avant, le cheval se cabra, car les griffes de l'animal labouraient son poitrail, et cette secousse terrible étreignait sa mâchoire comme une paire de tenailles.

— Plusieurs des plus fortes maisons de cette ville sont pour des sommes importantes dans la faillite du banquier de Haes. On cite entr'autres la comtesse d'Oultremont, née princesse de ligne, pour 400,000 francs, une autre maison pour une pareille somme, une pour 65,000 francs, et une maison d'Anvers pour 35,000 francs. On dit que le sieur Catineau, qui est tombé mort sur la place des Martyrs, y est aussi pour une forte somme, et c'est en revenant de chez ce banquier, que la mort l'a saisi.

— Le banquier qui vient de faire faillite n'est pas belge; il habitait Bruxelles depuis grand nombre d'années, mais il est né en Hollande. Il a été employé pendant très longtemps à la banque, où il était en dernier lieu chef de bureau de l'escompte. On le croit parti pour Naples. (Indépendant.)

— On écrit d'Eccloo, en date du 18, les détails suivans sur le suicide du receveur des contributions :

« Dès le matin, le receveur Vandevelde, de résidence à Bassevelde, à une lieue d'ici, était gardé à vue par le garde-champêtre, un préposé de la douane et un gendarme, comme fortement soupçonné d'avoir soustrait des deniers à la caisse. Après quelques heures de surveillance, et pendant que l'un des préposés surveillait sa demeure, le receveur Vandevelde sortit tout à coup de chez lui, remit une lettre au préposé, en le priant avec instance de la remettre de suite à un de ses supérieurs dans l'administration, et s'élança dans la cour de la maison qu'il habite; quelques minutes après on entendit la détonation d'un coup de feu, ou occourut, et l'on ne trouva qu'un cadavre.

« Voici sur ce suicide, ce que dit un journal de Gand :

« Nous avons annoncé hier le suicide d'un receveur. On nous écrit que c'est le sieur Edouard-Joseph Vandevelde, receveur des contributions de la commune de Bassevelde, qui s'est brûlé la cervelle. Il s'est trouvé à sa caisse un déficit de cinq mille francs, lors de la vérification faite par l'inspecteur.

— On écrit de Nivelles, 19 octobre :

M. l'avocat Dubois, fondé de pouvoir, a assigné devant le tribunal de première instance de Nivelles, le sieur P.-J. Lecharlier, ex-général au service de Portugal, pour s'y voir condamner à la restitution d'une somme majeure, perçue par lui au profit du commandant d'artillerie Daerehen, MM. le lieutenant-colonel Bergé, les majors Poutriu et Goffin, les capitaines Mollé et Bailly, viennent également de commencer des poursuites pour le même chef devant ce tribunal. (Eclair.)

LIEGE, LE 21 OCTOBRE.

L'ouverture des états-généraux de la Hollande a eu lieu à La Haye le 19 octobre. Voici le discours prononcé par le roi Guillaume :

« Nobles et puissans seigneurs !
« C'est avec satisfaction qu'à l'ouverture de la présente session je puis donner, à vos nobles puissances, l'assurance que nos relations avec les puissances étrangères sont d'une nature amicale.

Il y avait de la volupté dans la colère du jaguar; ses quatre pattes rassemblées déchiraient horriblement les chairs délicates de la pauvre bête; sa queue venait frapper le botte du cavalier, et malgré tous ses bonds, ses sauts furieux, le cheval ne pouvait désacoquer le jaguar. Montero cherchait à le frapper de son couteau; cette lutte sanglante dura toute la longueur d'une minute, et la lame ne trouvait point où s'enfoncer.

— Que tal, cria Fernando avec une ironie amère, enviant peut-être la position critique de son compagnon, car ce sont là des dangers pour lesquels le gauchon se passionne; il a peur d'une balle, mais là où peuvent servir le meud oulant ou le couteau, son courage se révèle, il est heureux... — Faut-il l'aider, Montero, veux-tu perdre ton pari ?

Et à ces mots le lazo du montagnard renversa brusquement le tigre; ses griffes, en se détachant du corps de sa victime avaient enlevé des lambeaux de chair. Montero, pâle de colère, bondissait sur son cheval expirant; tandis qu'au milieu d'un nuage de poussière, Fernando, mêlant des cris joyeux aux rugissemens étouffés, au râlement lugubre du jaguar, traîné sur les cailloux, la gueule ouverte, les yeux sortis de leur orbite. Le petit cheval des montagners s'arrêta enfin auprès de son compagnon mutilé, couvert de sang, que Montero eut la générosité d'achever d'un coup de poignard; et cela lui fit du bien à lui-même, car il avait besoin de frapper. Puis retirant une à une des pièces de son équipement :

— Prends ceci, dit-il à Fernando, tu as gagné.
Le rusé montagnard ne répondit pas; le genou sur le ventre du tigre, il dégageait le lazo, un peu compromis dans cette course précipitée, et se disposait à enlever la belle peau sur laquelle il voulait achever son sommeil.

— Garde ton rocado, dit-il enfin au cavalier de la plaine :

« Toutefois la situation politique du royaume n'a pas éprouvé de changement depuis les dernières communications qui ont été faites de ma part à votre assemblée.

« L'occasion de régler d'une manière digne et conforme à l'honneur et aux intérêts du pays, les relations de la Néerlande à l'égard de la Belgique, qui sont toujours interrompues, continuant à manquer, et vu l'incertitude de l'époque où se présentera pour cet effet une perspective plus favorable, l'objet principal de notre sollicitude a été d'arranger nos affaires intérieures de manière à ce que le poids des circonstances extraordinaires, où nous continuons à rester, devienne moins sensible pour nos sujets bien aimés. Dans cette vue, les congés précédemment accordés aux volontaires et aux schutters, ainsi qu'aux soldats de diverses levées de la milice nationale, ont, autant que le service du pays a pu le permettre, reçu une plus grande extension. C'est dans le même but qu'on prépare déjà dès-à-présent le retour dans leurs foyers de la levée de l'année 1826, afin que cette mesure réçoive encore sa complète exécution dans le courant de la présente année. Mon désir d'alléger les charges contribuables est au reste favorisé par l'extension des produits de nos Indes Orientales, ce qui, pour l'exercice suivant, permettra une augmentation de subsides plus considérable en faveur du budget des recettes de la mère patrie.

« La situation intérieure du royaume donne, en général, des motifs de satisfaction et de reconnaissance.

« L'ordre et la régularité continuent à régner dans l'administration intérieure.

« Les forces de terre et de mer donnent constamment les preuves les plus louables de discipline et de zèle.

« Presque nulle part, il ne manque à nos laborieux compatriotes l'occasion d'exercer d'utiles travaux; les estimables habitans qui successivement sont rentrés de l'armée dans la vie civile ont repris leur profession première ou ont trouvé d'autres moyens d'existence.

« Les prévisions concernant l'extension du commerce et de la navigation commencent à se réaliser de plus en plus. On remarque dans ces branches une activité toujours croissante.

« Les fabriques se développent avec vigueur; Les progrès qu'elles ont faits depuis deux ans surpassent même l'espoir que l'on pouvait raisonnablement s'en former.

« Sans le bas prix des grains, l'état de l'agriculture serait très-satisfaisant, puisque la récolte de la plupart des céréales a été abondante.

« La pêche se fait en général avec bénéfices, et acquiert insensiblement de l'extension. Le résultat de la grande pêche pendant l'année dernière a été satisfaisant.

« L'entretien et l'amélioration des canaux et des routes, destinés à favoriser aussi bien la communication à l'intérieur et avec les pays voisins, que les intérêts de l'agriculture, du commerce et des fabriques, est un objet des soins constans du gouvernement, qui y pourvoit selon ses moyens et d'après les circonstances.

« L'enseignement continue à fructifier; les sciences et les arts sont cultivés avec zèle.

si j'ai gagné, je ne te demande qu'une chose. Mon sabre n'a pas de gain, donne-moi celle que tu as là! ça m'ennuie d'avoir cette lame placée sous la sangle de mon cheval, et la nuit, quand je galoppe, je serais si heureux d'entendre un fourreau d'acier battre mes éperons!

FRANCHIMONT. (1) — Wallonnado. (2).

Nous nous empressons d'emprunter à la *Revue Belge* les vers qui suivent de l'auteur du voyage d'Alfred Nicolas.

La nuit silencieuse avait tendu ses voiles :
Au sein du firmament, l'océan des étoiles
Roulait harmonieux ses flots d'azur et d'or.
C'est l'heure où vers le ciel prenant un vague essor,
L'âme s'en va rêveuse errer dans le nuage,
Aux champs de l'avenir, aux temps de l'ancien âge,
Assis sur le coteau, dans un calme profond,
Ainsi je méditais; c'est ici Franchimont;
Voilà ces vieux remparts aux sombres meurtrières,
Où se levaient des preux les flottantes bannières,
Où le lierre aujourd'hui suspend ses verts festons;
Et voilà du hameau les rustiques maisons
Qui se pressaient autour du manoir tutéaire,
Comme le faible oiseau sous l'aile de sa mère.
Salut, salut à vous, dont le haut souvenir
Aux leçons du passé provoque l'avenir!
Salut, noble d'ajon, bien plus nobles chaumières!

(1) Les ruines imposantes du vieux château de Franchimont dominent le village de Theux, situé entre Pépinster et Spa. C'est le souvenir de ce lieu à jamais célèbre que l'auteur a voulu consacrer.

(2) Pour le genre *wallonado*, les rimes et les hiatus créés, voyez les *Voyages et Aventures de M. Alfred Nicolas*, royaume de Belgique, tome 1, chap. X. (Note de la revue.)

« Nos dignes et nos ouvrages de mer n'ont pas eu à essayer de désastres pendant le cours de l'année dernière.

« Les communications qui seront faites de notre part à votre assemblée, pendant la session actuelle, feront connaître à vos nobles puissances les premiers résultats des nouvelles institutions qui ont été introduites aux Indes Néerlandaises. L'avenir, à cet égard, promet d'être favorable.

« Les mesures prises pour le rétablissement de la tranquillité dans une partie de l'île du Sumatra sont de nature à dissiper toute inquiétude à ce sujet.

« Toutes les autres possessions aux Indes-Orientales jouissent de la plus parfaite tranquillité.

« Il en est de même quant à ce qui concerne les Indes-Occidentales.

« La prospérité de grand nombre de branches du bien-être public, soutenue par la situation favorable des possessions d'outre-mer, influe largement et d'une manière satisfaisante sur les revenus de l'état. Les recettes répondent complètement à notre attente, et nous mettent à même de présenter à votre assemblée le budget des voies et moyens pour le service prochain avec quelque diminution de charges.

« Les projets de lois relatifs au budget de l'état, qui sont prêts à être présentés à vos nobles puissances, en fourniront la preuve.

« Le crédit de l'état continue à se maintenir inébranlablement. Une économie constante dans l'administration, la bonne foi néerlandaise et la coopération de votre assemblée donnent la garantie que ce crédit ne recevra aucune atteinte.

« Les doléances toujours croissantes de ceux pour qui le commerce des grains est le principal moyen d'existence, nous ont engagé à donner suite aux mesures qui avaient fait depuis long-temps l'objet de nos délibérations, afin de trouver les moyens les plus propres à améliorer leur sort. On s'est principalement attaché dans les dispositions qui seront bientôt proposées à vos nobles puissances, à concilier la liberté du commerce avec les intérêts de l'agriculture.

« Nous nous proposons également d'invoquer dans le courant de la présente session le commun accord de vos nobles puissances, sur les moyens de favoriser les défrichements des terres vagues et d'améliorer le sol, ainsi que sur les modifications, dont l'expérience a démontré l'utilité à apporter dans les lois sur les contributions.

« De même il sera présenté à vos nobles puissances non-seulement les projets de révision du code de commerce avec les changements nécessaires, projets restés inachevés, dans la session précédente, mais encore tout le troisième livre de ce code.

« En attendant, la commission de rédaction s'occupe avec zèle de la révision du code d'instruction criminelle.

« Nous avons la confiance, surtout maintenant que la loi sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice a été adoptée, que vos nobles puissances, appréciant l'importance de l'introduction d'une législation nationale, uniront leurs efforts aux nôtres pour que les projets qui leur seront incessamment présentés, puissent recevoir la sanction législative pendant la présente session.

« Nous rendons grâce à la Providence de ce que, après les cinq années difficiles qui se sont écoulées depuis l'insurrection belge, il nous est permis de pouvoir présenter à vos nobles puissances, au début de leurs importants travaux, un aperçu encourageant de la situation actuelle du royaume.

« Aussi long-temps que l'esprit religieux et l'amour de la concorde et de l'ordre seront le caractère distinctif du peuple Néerlandais, nous ne cesserons de nourrir l'espoir que la bonté divine nous conservera nos avantages présents et accordera une heureuse issue à notre situation.

Le roi Guillaume persiste, comme on voit, dans sa politique d'attente. L'année dernière, à la même époque, il disait aux états-généraux : « J'ai toujours été trompé dans mes espérances d'une solution définitive, relativement à la révolution belge. »

Aujourd'hui le roi de Hollande dit : « que l'occasion de régler d'une manière digne et conforme aux intérêts du pays les relations de la Néerlande à l'égard de la Belgique, qui sont toujours interrompues, et vu l'incertitude de l'époque où se présentera pour cet effet une perspective plus favorable, l'objet de notre sollicitude a été d'arranger nos affaires intérieures. »

Il paraît que les troubles continuent à agiter l'île de Sumatra. Le roi Guillaume disait en 1834 : « Les troubles qui ont eu lieu dans une partie de l'île de Sumatra ont cessé. »

On peut voir plus haut que cette année le roi Guillaume tient un autre langage, il dit que les mesures prises pour rétablir la tranquillité dans cette île sont de nature à dissiper toute inquiétude.

La commune de Jalhay vient encore d'être le théâtre d'un incendie; la nuit dernière, deux maisons et tout leur mobilier ont été réduits en cendres, au hameau de Charneux, dépendant de cette commune. Ces deux maisons étaient assurées.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Edouard Lavalleye va publier la grande histoire du Duché de Limbourg par M. Ernst, curé d'Arden.

Nous ne pouvons qu'applaudir à une semblable publication, et M. Lavalleye peut mieux que tout autre s'acquitter de ce travail, tant par les connaissances qu'il possède sur l'histoire de notre belle patrie que par les nombreux documents manuscrits qu'il a recueillis, et qui font de son cabinet une des plus précieuses collections sur l'histoire de Liège et de la Belgique. (Courr. de la Meuse.)

— Depuis plusieurs jours, on s'occupe activement de l'exécution des travaux pour l'alignement de la nouvelle route provinciale de Hasselt à St.-Trond. Quelques propriétaires se plaignent des dégradations qu'on commet à leurs propriétés, sans les avoir prévenues, et surtout sans avoir au préalable, fait procéder à une expertise légale. Si la mesure adoptée par l'autorité provinciale est de nature à accélérer l'établissement de la nouvelle communication, on ne peut cependant la considérer comme constitutionnelle et légale. (Nouv.)

— Le Courrier des Ardennes annonce qu'une société anonyme, formée à Charleroi (Belgique), afin de chercher des débouchés pour la vente des houilles du pays, réputées supérieures même à celle d'Anzin, après avoir mûrement étudié divers projets, s'est

arrêtée à l'établissement d'un chemin de fer sur les bords du Viroin, petit affluent de la Meuse, qui se perd à Vireux-St. Martin, village situé à peu de distance de Givet (Ardennes.)

Casimir-Delavigne vient de faire jouer au théâtre français une pièce nouvelle, sous le titre de *Don Juan*. C'était pour le monde littéraire un véritable événement. Voici ce que la Correspondance de Paris rapporte de cet ouvrage :

Le poète ne nous a montré ni le gouverneur des Pays-Bas, ni le vainqueur de Lépante; cette bataille qui fut pour son époque ce que Navarin a été pour la nôtre; on a vu hier que le jeune enfant naturel de Charles-Quint, frère de Philippe II, le démon du Midi, rejetant loin de lui le froc dont on veut l'encapuchonner en saisissant une épée : *Achille à Scyros*, développé et façonné aux mœurs du 16^e siècle. Une belle et jeune juive a séduit *D. Juan*; rival préféré à son frère Philippe II; ignorant sa naissance, il se mêle aux événements avec sa verve de courageuse adolescence. Les intrigues de cour, le bas espionnage et l'atroce inquisition, l'entourent et l'étreignent. Ces forces supérieures à celles de *D. Juan* le broyeraient sans pitié, si une main puissante et cachée ne le soutenait; c'est celle de Charles-Quint, son père, le redoutable moine du couvent de St. Just.

Le dénouement est facile à comprendre. La juive échappe au bûcher; Charles-Quint, en proclamant la naissance de *D. Juan* l'arrache à la vengeance de Philippe II, et au lieu d'un bréviaire, le fier jeune homme brandit le glaive qui devait ébrécher le croissant.

L'ouvrage a paru démesurément long; la pièce commencée à sept heures n'a été achevée qu'à minuit.

Le style de l'ouvrage n'est pas toujours élevé, ce qui n'est pas un mal; mais il est parfois descendu à une liberté que le goût ne peut approuver.

Le 4^e acte est admirable; on y trouve une chaleur et une rapidité de scènes auxquelles M. Casimir-Delavigne ne nous a pas accoutumés. Philippe II veut exercer la violence sur l'amante de *D. Juan*; poussée à bout, elle arrête le roi par ces seuls mots : « Je suis juive ! » puis les deux frères vont se disputer la même femme; l'épée à la main, *D. Juan* est prêt à frapper : « C'est le roi ! » lui crie son amante ! Alors il laisse tomber son épée, celle que Charles-Quint lui a donnée, en lui faisant jurer de toujours la soumettre aux ordres de son roi. L'effet de cet acte a été merveilleux; Mme. Voluys y a été magnifique.

Tout cela est soutenu par une grande vérité de reproduction des mœurs du temps.

Mme. Voluys a été redemandée et accueillie par de justes et nombreux applaudissements.

Dans la nuit du 13 au 14 octobre courant on a volé hors d'un bateau, 250 sacs de toile, marqués savoir : 15 des lettres P G, 40 des lettres J P, 420 des lettres I N P, 50 des lettres G D et 25 des noms Devaux-Thirion, plus deux toiles goudronnées qui enveloppaient tous les sacs.

Le bateau qui stationnait au rivage de la barque au quai d'Avroy a été détaché et ramené à bord en la commune de Herstal, où il a été retrouvé vide.

La personne qui pourrait donner quelques renseignements sur cette soustraction frauduleuse, est priée de s'adresser au commissaire de police du quartier du sud.

C'est dans ces mêmes lieux qu'aux grands jours de nos pères, Rappelant des héros les antiques vertus, S'élançaient jadis nos six cents Fabius, Quand, au cri répété de Bourgogne et de France, Le fer, la torche en main, le cœur gros de vengeance, Charles-le-Téméraire et Louis-le-Bonheur Virent d'un bras sanglant traîner Liège au tombeau.

Minuit avait sonné : la ville infortunée Dans un morne repos gisait abandonnée; Elle attendait le jour; résignée à son sort, Immobile et muette, elle attendait la mort. Ses remparts sont détruits, ses murs sont en ruines, Ses soldats ne sont plus; et du haut des collines Qui bordent la cité de leur vaste contour, Descend sur le rivage un bruit sinistre et sourd. D'un farouche ennemi c'est l'innombrable armée : C'est le long hurlement de la louve affamée Qui, suivant dans les bois le voyageur tremblant, Va tomber sur sa proie et se gorger de sang.

Mais le bruit peu à peu s'éteint dans l'ombre immense; Plus affreux que le bruit, un lugubre silence A lentement couvert et la terre et les cieux. Alors, prenant en main ses fastes glorieux, L'histoire se leva, paisible et solennelle, Et proféra ces mots de sa voix immortelle :

« Des braves défenseurs du vieux nom des Liégeois
« Six cents restent debout, six cents Franchimontois.
« Brusthem, où sans bonheur éclata leur courage,
« Sait bien qu'il ne pouvait en rester davantage.
« — Que faisons nous ici? s'écrie un vieux guerrier,
« Debout! l'ennemi dort; allons le réveiller.
« Aux armes, mes amis! quelques moments encore,

« Et tout sera perdu. L'ennemi des l'aurore
« Fendra sur nous; et tous, nous nous verrons hâcher
« Comme de vils moutons sous le fer du boucher.

« Profitons de la nuit, la nuit cache le nombre;
« Nous compterons au jour, nous combattrons dans l'ombre.
« Courons sus à ce traître, à ce lâche Louis;

« Courons sus à Bourgogne! aux armes, mes amis!
« Courage et Dieu pour nous, gens de cœur que nous sommes;
« Et s'il nous faut mourir, mourons du moins en hommes. —
« La valeur se ranime à ces mâles accents.

« — Marchons! sus à Bourgogne! ont crié les six cents;
« Vive Liège! En avant! Comptons sur la victoire;
« Comptons au moins, comptons sur la mort et la gloire. —

« Et le long des remparts ils s'ouvrent un chemin,
« De leur noble patrie emportant le destin.
« Soit céleste faveur, soit sinistre présage,

« La lune a disparu dans le sombre nuage.
« Ils gravissent le mont que couvre l'ennemi,
« Pénètrent sourdement dans le camp endormi,

« Frappent d'un fer muet la pâle sentinelle;
« Puis transportés soudain d'une ardeur infidèle,
« Ils tombent en passant sur le fier pavillon

« Où flotte la bannière aux couleurs d'Alençon.
« A cet élan subit leur guide s'épouvante;
« Il les entraîne enfin; leur fougue impatiente

« Court s'attaquer aux lieux où Charles-le-Hardi
« Répose en ce moment à côté de Louis.

« Aux tentes d'Alençon qu'ils ont voulu surprendre,
« Une rumeur confuse alors se fit entendre;
« Et puis un bruit de fer, un redoutable bruit,

« Qui grandit et s'étend et trouble au loin la nuit.
« Se réveillant au cri qui tous deux les étonne,
« Charles saisit l'épée et Louis sa madone,

« — Aux armes! Tout se meut, se lève, se lève avec fracas;
« Le camp frémit, s'ébranle. Un essaim de soldats
« Sort du fond de la nuit; quelques torches fumantes

« Ont brillé ça et là sur la colline errante.
« — Bourgogne à la rescousse! et tuez! — A ce cri,
« Aux lieux où le feu brille, où le fer retentit,

« On court. Des Bourguignons la foule mugissante,
« Comme la mer qui monte, a grossi menaçante.
« Ils sont contre six cents... quarante mille, hélas!

« Il faudrait un miracle, et Dieu ne le fait pas.

« Nul des six cents héros ne trahit sa vaillance;
« Liège les entendit, bravant le choc immense :

« Charles-le-Téméraire à leur aspect trembla :
« Le sang de leur épée à longs flots découla :

« De Bourgogne autour d'eux les morts s'amoncelèrent ;
« Et leur sort s'accomplit... Un à un ils tombèrent,
« Heureux ! car ils n'ont pas de leurs derniers regards

« Vu le jour se lever sur leurs tristes remparts. »

Le récit de ce fait, si digne de mémoire, A traversé les temps; mais l'infidèle histoire Qui nous a conservé les Claudes, les Nérons, De nos six cents martyrs a perdu les grands noms.

Le vent a dispersé leur illustre poussière. Pas un tombeau d'honneur, pas un marbre, une pierre Qui signale aux passans les mémorables lieux

Où la patrie obtint ce triomphe glorieux. Seulement, sur le mont où leur cendre est perdue, On entend quelquefois une voix inconnue, Qui, frappant de minuit le silence profond,

S'écrie : O voyageur, va dire à Franchimont Qu'ici, bravant Bourgogne aux lys de France unie, Six cents Franchimontois sont morts pour la patrie,

CHAMBRE DE COMMERCE ET DES FABRIQUES DE LIÈGE.

AVIS — La chambre de Commerce informe, que l'on peut prendre connaissance, chez son secrétaire, rue Saint-Jean-Baptiste n° 741 près la Batte, de renseignements donnés par le consul belge à Lisbonne sur les qualités, de grains dont le débit est le plus assuré dans le royaume de Portugal : les renseignements sont accompagnés de nombreux échantillons et d'une note des prix.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 20 octobre.

Naissances : 6 garçons, 3 filles.

Décès, 4 garçons, 2 hommes, 4 femmes, savoir : François Joseph Julien Debus, âgé de 79 ans, jardinier, rue Fragnée, célibataire. — Srvais Joseph Blaise, âgé de 79 ans, journalier, rue du Cimetière, époux en 2^e noces de Dieu donnée Ledent. — Marie Jeanne Hemicourt, âgée de 82 ans, marchande à Longloz, veuve de Henri Simonis. — Catherine Beauquet, âgée de 62 ans, sans profession, sur la Fontaine, veuve de François Courb n. — Marie Joseph Lovinfosse, âgée de 41 ans, sans profession, rue des Mineurs, épouse de Adrien Godefroid Houjulle. — Elisabeth Henry, âgée de 21 ans, couturière, rue Volière.

ANNONCES.

On a PERDU un JEUNE CHIEN CANICHE blanc, tête noire, RECOM'ENSE à celui qui le ramènera rue d'Amay, n° 653. 453

F. COLOMBIER, PLACE DU MARCHÉ, N° 931

Vient de RECEVOIR une BELLE PARTIE de PARCHEMINS vieux et neufs. 420

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hotel-de-Ville

ARBRES à VENDRE, faubourg Ste-Marguerite n° 258, savoir : 4 000 POMMIERS et POIRIERS de deux ans propres à faire des pépinières; 400 PEUPLIERS CANADA très forts, propres à faire des plantations et 5,000 EPINES propres à faire des haies, 453

Les huissiers de l'arrondissement de Liège sont informés que l'assemblée générale aura lieu dimanche 25 courant. Le syndic, H. F. RENARDY. 456

GILLON-NOSENT, rue du Pont d'Ile, n° 32, vient de recevoir d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de BOUGIES DIAPHANES et en cire, pour table, voiture, etc.

Un JEUNE HOMME de 17 à 20 ans intelligent, peut se présenter au café du Midi, à Liège. 426

A LOUER présentement rue de la Régence n° 10, des APPARTFMENTS au rez de chaussée composés d'une belle et grande boutique salon, cuisine cave etc., ou pourrait y joindre deux ou trois belles chambres à l'étage.

Au même n°, pour cessation de COMMERCE on continue à VENDRE au prix de facture les marchandises telles que MERINOS, FLANELLES, etc., etc. 442

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Ruremonde, il sera procédé le vingt-neuf octobre 1835, à deux heures après-midi devant M. le juge de paix des quartiers sud et ouest de cette ville de Liège, à la VENTE aux enchères conformément à la loi du 12 juin 1816, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis par le jugement susdit, à la VENTE aux enchères d'une MAISON et dépendances, située à Liège, faubourg d'Amersœur, n° 65, vis-à-vis l'église paroissiale de St. Remacle, occupée par le sieur Dubuisson.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la justice de paix et en l'étude du notaire. 423

A LOUER pour le 25 décembre prochain, une grande et bonne MAISON propre au commerce, avec boutique, cour, bâtiment de derrière et deux entrées indépendantes, sise rue St. Severin, n° 722. S'adresser pour les conditions rue Hors-Château, n° 373. 452

A LOUER un BEAU QUARTIER indépendant, en face de la Halle, rue St. Severin n° 697. 47

A VENDRE, rue St. Severin n° 53, des PIERRES à faire des fondemens. 459

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

Il sera PROCÉDÉ aux jours et lieux ci-dessous désignés à 10 heures du matin, à la VENTE des coupes DOMANIALES de l'ordinaire 1836; savoir :

A Huy, le 20 octobre 1835, des coupes situées dans l'arrondissement de Huy; et à Liège, le 26 octobre 1835; de celles situées dans l'arrondissement de Liège.

S'adresser pour obtenir les renseignements désirables, aux bureaux des aens forestiers. Liège, le 9 octobre 1835.

L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg. DECHESNE, l'aidé. 370

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

Le 10 NOVEMBRE prochain, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude de M. VOISIN, notaire à Verviers, à l'adjudication publique des coupes de bois domaniaux de l'ordinaire 1836, situées dans l'arrondissement de Verviers.

On peut se procurer les renseignements nécessaires chez les aens forestiers. Liège, le 16 octobre 1835.

L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg. DECHESNE, aidé. 425

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Par procès-verbal d'adjudication reçu par M. LAMBINON, notaire à Liège, le 16 octobre 1835; à l'intervention de justice, il a été adjugé UNE MAISON, cotée n° 425, située rue en Chaire, Outre-Meuse à Liège, joignant d'un côté aux enfans Fassan et d'un autre à Jean Houssa, au prix de 2,500 francs.

Aux termes des conditions de cette vente, toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 24 octobre 1835, surenchérir d'un 10^e du prix dudit immeuble au moyen d'une déclaration à passer devant le notaire LAMBINON. 429

ADJUDICATION

SANS RÉSERVE NI SURENCHÈRE.

Le 9 NOVEMBRE 1835, à deux heures après-midi, il sera procédé, en l'étude de M. BERTRAND, notaire, à la VENTE aux enchères d'une MAISON spacieuse, en très-bon état, composée de plusieurs corps de bâtiments, située à Liège, rue Agimont, près l'hôtel du gouvernement n° 524, ayant une sortie dans la rue de l'Empereur.

Il sera accordé terme de 9 années pour payer les deux tiers du prix.

S'adresser à M. BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions de la vente, et au n° 645 rue St. Denis, pour voir la maison.

Ledit M. BERTRAND, notaire, est chargé de VENDRE et gré à gré un CAPITAL de 20,000 francs productif d'intérêt

GILLON-NOSENT,

RUE DU PONT-D'ILE, N° 32,

Vient de recevoir de Paris, un nouvel envoi d'OMBRELES, PARAPLUIES, COLS de BOIVIN, COLS en CRINOLINE-OUVINOT, et autres de tous genres, GANTS en peau de BOIVIN et autres, GANTS en SOIE, EIL d'ECOSSE, et FIL écru; PANIERS en paille, de toutes grandeurs, CHAUSSES pliantes pour dames et enfans; métiers à broder, DEVIDOIRS, BAVETTES et TABLIERS de nourrices, bretelles et jarrettières de GOMME-ÉLASTIQUE, BOURRELETS en baleine et en paille.

On trouve chez le même, un bel ASSORTIMENT de petites BRONZES, QUINCAILLERIE, et BIJOUTERIE imitant le fin. On vient aussi d'y recevoir un ASSORTIMENT de GROS de NAPLES, MARCELIN, SCHALS, FICHUS ECHARPES, et beaucoup d'autres NOUVEAUTÉS.

A VENDRE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

1^o Une pièce de terre ou pâture, sise en lieu dit Fay ou Fys, contenant 34 perches 40 aunes, occupée par Jean-Pierre Marchal;

2^o Une pièce de terre, sise en lieu dit sur le Tige, contenant 10 perches 60 aunes, exploitée par Joseph Simon;

3^o Une pièce de terre, sise en lieu dit grand Brugi Sart ou grand Sart, contenant 23 perches 60 aunes, exploitée par Nicolas Dugny;

4^o Une pièce de terre, sise en lieu dit pré du Hornay, contenant 40 perches 50 aunes, exploitée par François Spevek n;

5^o Une pièce de terre, sise en lieu dit sur le Laid Tige, contenant 20 perches 30 aunes, exploitée par la veuve Joseph Halleux née Nizet;

6^o Une pièce de terre, sise en lieu dit sur Biolette ou terre Renson, contenant 22 perches 20 aunes, exploitée par Jean Pierre Marchal;

7^o Une pièce de terre, sise en lieu dit à la Croix, contenant 19 perches 21 aunes, exploitée par ladite veuve Joseph Halleux;

8^o Et une pièce de terre, sise en lieu dit Champs Dozé, contenant 27 perches 20 aunes, exploitée par Théodore Bertrand.

Ces immeubles sont situés dans la commune de Sprimont, canton de Louvigné, arrondissement et province de Liège.

Ils ont été saisis à la requête de la dame Marie-Catherine Marchal, veuve de Henri Bounameau, cultivatrice, domiciliée faubourg d'Amersœur à Liège, sur Henri Joseph Bounameau, jardinier, demeurant à Liège, par procès-verbal de l'huissier Pierre Joseph Marchal, en date du 2 mai 1835, enregistré à Liège le 6 du même mois.

Des copies entières dudit procès-verbal de saisie ont été laissées avant son enregistrement à M. Jean Hubert Haxhe, assesseur de la commune de Sprimont, et à M. Ignace Joseph Albert Spineux, greffier de la justice de paix du canton de Louvigné.

Il a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de Liège, le neuf mai 1835, et au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Liège le seize dudit mois de mai.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées du dit tribunal civil, le six juillet 1835, à dix heures du matin.

M. Guillaume Joseph Emonts, avoué, domicilié rue Souverain-Pont à Liège, est chargé d'occuper et occupera pour la saisissante.

Parcel extrait a été inséré dans le tableau placé à cet effet dans l'auditoire dudit tribunal civil, conformément à l'article 682 du code de procédure civile, aujourd'hui dix-huit mai mil huit cent trent-cinq. Signé RENARDY, commis greffier.

Enregistré à Liège, le dix-huit mai mil huit cent trente-cinq, folio 40 case 5, reçu pour enregistrement trois francs quarante centimes, pour rédaction un franc trente trois centimes, pour additionnels un franc vingt-cinq centimes, pour subvention de guerre soixante centimes, total six francs cinquante six centimes. Signé de HARLEZ.

Après les trois publications du cahier des charges, l'adjudication préparatoire a été faite le dix-neuf octobre mil huit cent trente-cinq à l'audience des criées du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour le prix de deux cents francs, et l'adjudication définitive se fera le vingt-un décembre mil huit cent trente-cinq à l'audience des criées du même tribunal. EMONTS, avoué. 451

BOURSES.

PARIS, LE 19 OCTOBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS précédent.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant.....	108 75	108 85
» fin courant.....	108 90	109 10
Trois pour cent, comptant.....	81 90	81 95
» fin courant.....	81 95	82 05
Naples. Cert. Ealc. compt.....	99 35	99 35
» fin courant.....	99 40	99 50
Espagne. Empr. royal, compt.....	34 1/4	35 0/0
» fin cour.....	00 00	00 00
Rente perp. 5 p. c. compt.....	34 1/4	34 7/8
» fin cour.....	00 0/0	00 0/0
» 3 p. c. compt.....	21 0/0	21 1/4
» fin cour.....	00 0/0	00 0/0
Cortès, compt.....	34 1/4	35 0/0
» fin cour.....	00 0/0	00 0/0
Coupons cortès.....	00 0/0	19 7/8
Dette différée.....	14 3/8	14 5/8
Emprunt Guebhard.....	43 1/4	44 0/0
Rome. Rs. 5 p. c. comp.....	103 0/0	103 1/4
» fin cour.....	103 0/0	103 1/2
Belgique. Empr. 1831, compt.....	000 0/0	102 1/4
» fin cour.....	000 0/0	103 1/4
Banque de Belgique.....	000 0/0	110 0/0

AMSTERDAM, LE 19 OCTOBRE.

Dette active.....	55 1/2	Rente française.....	82 1/8
» différée.....	4 2 1/2	Métalliques.....	98 3/4
Billet de chance.....	25 1/16	Russie, H. et C.....	104 1/4
Syndic. d'amor.....	95 5/8	Esp. rente périp.....	00 0/0
» 3 1/2.....	79 3/4	Naples fauconnet.....	00 0/0
Soc. de comm.....	118 1/4	Bresiliens.....	87 0/0

ANVERS, LE 20 OCTOBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS
Amsterdam.....	58 0/0 perte		
Rotterdam.....	58 0/0 perte		
Paris p. fr. 100.....	fl. 47 3/8	fl. 47	A 46 7/8
Lond. p. fr. Estr.....	fl. 12 16 1/4	fl. 12 07 1/2	
Hamb. p. fr. 40 MB.....	35 5/16	35 1/8	35 1/8 A
Buxelles.....	1/4 0/0 p.		
Gand.....	1/4 0/0 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.....			BRESIL.....		150 1/2 P
Dette act.....	5	104 3/4 A	E. à L. 1824.....		87 0/0
» différée.....	43	A	ESPAGNE.....	5	
BELGIQUE.....			B Guebhl.....	5	30
Emp. 48 m.....	5	101 3/8	R. P. à Am.....	5	30 3/4 5/8
A. B. 1835.....			Emp. 1834.....		43 3/4 1/2 A
Ac de la B.....			Dette diff.....		14 1/2 et A
HOLLANDE.....	2 1/2		Cortès à P.....		30 1/2 à 3/8 A
Dette act.....	4 1/2		» à L.....		30 1/2 à 3/8 A
Rte remb.....	2 1/2	88 1/4 A et 99	» Lito Coup.....		
AUTRICHE.....			NAPLES.....		
Métallq.....	5	102 3/4	Cert. Ealc.....	5	92 1/8
Lots n. 100.....		254	ÉTAT-ROM.....		
» n. 250.....	4	418	levée 1832.....	5	101 1/4 A
» n. 500.....	4	700	A. An. 1834.....	5	98 A
POLOGNE.....					
Lots n. 300.....		121 0/0 A			

LONDRES, LE 17 OCTOBRE.

3 p. c., consolidés.....	91 5/8	Escompte.....	00 0/0
Belg. em 1832 C. D.....	103 1/4	Différées.....	00 0/0
Holl. dette active.....	55 0/0	Passives.....	42 0/0
Id. 5 p. c.....	000 0/0	Russie.....	107 3/4
Portugais 5 p. c.....	88 1/2	Bresil, emp. 424.....	35 0/0
Id. 3 p. c.....	58 0/0	Mexicains, 5 p. c.....	00 0/0
Espagne cortès.....	44 1/8	Colomb.....	00 0/0

BRUXELLES, LE 20 OCTOBRE.

Em. R., fin ct.....	101 3/8 A	Naples.....	92 0/0 A
» pri. 1 moi.....	101 3/8 dt P	Rome.....	101 0/0
Dette active.....	53 0/0 A	Bres. Rothsc.....	86 5/8
E. de 1832.....	100 0/0 P	E. Ardo. 1835.....	43 3/4
Act. Soc. Gén.....	840 P	Empr. Guebhl.....	30 3/4 P
S. de c. de cv.....	139 0/0	P. à Amst.....	30 3/4 P
Banq. de Belg.....	409 3/4 P	Fin cour.....	30 3/4 P
S. du c. de S. O.....	110 0/0 A	D. différée.....	14 5/8 A
S. Hauts-Fourn.....	114 5/8	Cortès à Par.....	00 0/0 0/0
Banq. fone.....	97 0/0 P	» à Londr.....	30 1/2 P
S. du Cha. Flenu.....	110 3/4 P	Coup. Cortès.....	19 0/0 A
Gal.-Rus. act. Br.....	00 0/0		
Dette act. H. L.....	54 1/2 A	CHANGES	
Syndi. d'amort.....	00 0/0	Amsterdam.....	0/0 0/0
Losr. av. coup.....	99 0/0 A	Londres et.....	00 0/0 0/0
» inscrit.....	103 0/0 A	» 2 mois.....	00 0/0 0/0
Métalliques.....	102 3/4 P	Paris.....	0/0 av.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 20 OCTOBRE.

Le bateau à vapeur anglais Tourist, c. Linx, ven. de Londres, ch. de café, coton et manufactures.

Le koff belge Fortuna, c. Beukelaer, v. d'Hambourg, ch. de café et sucre.

Le koff belge Aventure, c. Wymans, v. d'Amsterdam, ch. de café et potasse.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

300 balles café Brésil, à 32 1/2 cts. cons.
500 balles café St. Domingue, prix inconnu.
300 caisses sucre Havane blond, de fls. 22 à 22 1/2 ent

MARCHÉS.

Abel, le 19 octobre. — Froment, l'hectol., 43 50.
— Seigle, 10 — Orge, 9 70, Avoine, 7.

Hasselt, le 20 octobre. — From. l'hect., 15-10 — Seigle 9-36 — Orge, 10-40 — Sarrasin, 9 — Avoine, 6-30 — Genièvre, à 10 degr. 38. — Beurre, kilog. 1-70

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège